

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

1. Préavis d'adjudication de contrat

Un PAC est un avis public informant la collectivité des fournisseurs qu'un ministère ou organisme a l'intention d'attribuer un contrat pour des biens, des services ou des travaux de construction à un fournisseur sélectionné à l'avance, ce qui permet aux autres fournisseurs de signaler leur intérêt à soumissionner en présentant un énoncé des capacités. Si aucun fournisseur ne présente un énoncé des capacités qui satisfait aux exigences établies dans le PAC, au plus tard à la date de clôture indiquée dans le PAC, l'agent de négociation des contrats peut procéder à l'attribution du contrat au fournisseur sélectionné à l'avance.

2. Définition des besoins

Le ministère de Ressources Naturelles Canada (RNCCan) exige d'un fournisseur qu'il fournisse une recherche géopolitique, une analyse, et un aperçu relatifs aux marchés énergétiques canadiens et mondiaux, mettant particulièrement l'accent sur les occasions à saisir et les principaux défis à relever pour le Canada (p. ex., les impacts de la politique climatique, le transport et l'accès au marché, les marchés d'exportation évolutifs, etc.). Ces renseignements doivent être fournis par le biais d'un :

a. accès à un portail ou à une interface en ligne — avec accès direct (p. ex., par téléphone ou par courriel) à des experts de la politique et du secteur énergétique aux fins de soutien d'analyse ou de renseignements supplémentaires relatifs au contenu en ligne. Ce contenu doit inclure les services de conseils et de recherche au niveau du pays, de la région et du secteur énergétique sur une base fréquente et périodique par le biais de publications, de rapports, de mises à jour, et de notes; et d'un :

b. dialogue stratégique personnalisé — incluant des séances d'information et des présentations personnalisées, des allocutions, des conférences téléphoniques (p. ex., une participation trimestrielle à l'appel interministériel de RNCCan relatif aux marchés du pétrole) et des consultations visant à informer les cadres supérieurs et le personnel clé chargé de l'analyse.

3. Critères d'évaluation de l'énoncé des capacités (Exigences essentielles minimales)

Tout fournisseur intéressé doit démontrer au moyen d'un énoncé des capacités qu'il satisfait aux exigences suivantes :

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

a) Tous les membres du personnel de RNCAN doivent être en mesure d'accéder aux publications, rapports et données fournis par le contractant (liés à la définition des exigences) par le biais d'un site web facile d'accès.

b) Le fournisseur doit disposer d'une équipe analytique interne existante d'experts pour fournir des services de conseil sur la politique, la géopolitique, l'économie, la culture, les questions sociales pour un large éventail de régions géographiques, y compris, mais sans s'y limiter, les États-Unis, l'Europe, l'Asie et l'Amérique latine ainsi que les principales organisations multilatérales telles que le G7, le G20 et l'ONU, démontré par un minimum de 7 ans d'expérience dans chacun des domaines d'expertise énumérés ci-dessus.

c) Le fournisseur doit avoir au moins 7 ans d'expérience dans le domaine de la politique, de l'énergie et des ressources naturelles. (Plus précisément: marchés du pétrole et du gaz, GNL, électricité, énergie nucléaire, énergies renouvelables, politique climatique, politique commerciale, technologies stratégiques et innovation)) dans un contexte mondial.

d) Le fournisseur doit avoir la capacité de fournir des briefings et des rapports personnalisés préparés et présentés par des cadres supérieurs en rapport avec les sujets susmentionnés.

4. Applicabilité des accords commerciaux à l'achat

Le présent achat est assujéti à l'accord commercial (aux accords commerciaux) suivant(s):

- Accord de libre-échange canadien (ALEC)
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC)
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG)
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP)
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie
- Accord de libre-échange Canada-Honduras
- Accord de libre-échange Canada-Corée
- Accord de libre-échange Canada-Panama
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP)

5. Marché réservé en vertu de la Stratégie d'approvisionnement auprès des entreprises autochtones – Non Applicable

6. Entente(s) sur les revendications territoriales globales – Non Applicable

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

7. Justification du recours à un fournisseur sélectionné à l'avance

Le fournisseur mentionné à l'article 13 ci-après, à notre connaissance, il est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

Si le Canada devait recevoir un énoncé des capacités d'un fournisseur qui contient suffisamment de renseignements pour indiquer qu'il satisfait aux exigences énoncées dans ce PAC, un processus concurrentiel sera déclenché avec une méthodologie d'évaluation technique et financière des offres proposées par les soumissionnaires potentiels.

8. Exception(s) au Règlement sur les marchés de l'État

L'exception suivante au *Règlement sur les marchés de l'État* est invoquée pour cet achat : paragraphe 6d) - « une seule personne est capable d'exécuter le marché ».

Le fournisseur proposé, **Eurasia Group**, est le seul fournisseur qui répond aux critères obligatoires énoncés à l'article 3 ci-dessus.

9. Exclusions et/ou raisons justifiant le recours à l'appel d'offres limité

Les exclusions et/ou les raisons justifiant le recours à un appel d'offres limité suivantes sont invoquées en vertu de :

- Accord de libre-échange canadien (ALEC) - article(s) 513.1(b) (iii);
- Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC) - obligations découlant de l'AMP - Article XIII, 1 (b) (iii)
- Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne (AECG) - article(s) 19.12 (b) (iii)
- Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP) - article(s) Article 15.10, 2 (b) (iii)
- Accord de libre-échange entre le Canada et le Chili (ALECC) - article(s) Kbis-09 (b), Article Kbis-09 (c)
- Accord de libre-échange Canada-Colombie - article(s) 1409 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Honduras - article(s) 17.11 2 (b) (iii);
- Accord de libre-échange Canada-Corée - article(s) 14.3, obligations découlant de l'AMP - Article XIII, 1 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Panama - article(s) Article 16.10 (b) (iii)
- Accord de libre-échange Canada-Pérou (ALECP) - article(s) 1409 (b) (iii)

10. Titre de propriété intellectuelle – Non Applicable

11. Période du contrat proposé ou date de livraison

PRÉAVIS D'ADJUDICATION DE CONTRATS (PAC)

Le contrat proposé est pour une période de la date d'attribution du contrat jusqu'au le 31 mars 2024 avec un (1) période d'option d'un an.

12. Coût estimatif du contrat proposé

La valeur estimée du contrat, y compris toute option, est de 326 048.00 \$ US (TPS/TVH en sus).

13. Nom et adresse du fournisseur sélectionné à l'avance

Eurasia Group
149 5th Avenue, 15th Floor
New York, NY 10010

14. Droit des fournisseurs de présenter un énoncé des capacités.

Les fournisseurs qui estiment être pleinement qualifiés et prêts à fournir les biens, les services ou des services de construction décrits dans ce PAC peuvent présenter par écrit un énoncé des capacités à la personne-ressource dont le nom figure dans cet avis d'ici la date de clôture, laquelle est aussi précisée dans cet avis. L'énoncé de capacités doit clairement démontrer que le fournisseur satisfait aux exigences publiées.

15. Date de clôture pour la présentation des énoncés des capacités

La date et l'heure de clôture pour l'acceptation d'énoncés des capacités sont le 13 avril 2023 à 14 h (HE).

16. Demande de renseignements et présentation des énoncés des capacités

Les demandes de renseignements et les énoncés des capacités doivent être présentés à :

Danielle Chiasson, Spécialiste en Approvisionnement
Téléphone : 902-476-7148
Courriel : Danielle.Chiasson@NRCan-RNCan.gc.ca